



**SEANCE DU 25 MARS 2024**

**DEPARTEMENT**

Des Landes

----

**Commune**

De SEIGNOSSE

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 1

Votants : 26

**Date d'affichage :**

19 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 mars 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Quitterie HILDEBERT, Léa HERR, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Madame Carine QUINOT

**Pouvoirs :**

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Thomas CHARDIN

**Objet : Approbation du budget primitif 2024 du budget annexe FORET**

*VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe forêt ;*

*Vu l'approbation du compte administratif 2023 et l'affectation des résultats de fonctionnement 2023, lors de cette même séance du Conseil municipal ;*

*Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du conseil municipal en date du 12 février 2024 ;*

*Vu la présentation des nouvelles propositions pour le budget 2024 à la commission des finances en date du 18 mars 2023 ;*

**CONSIDERANT** la présentation du projet de budget primitif 2024 du budget annexe forêt au conseil municipal par section et par chapitre ;

**CONSIDERANT** la proposition de voter le budget primitif 2024 du budget annexe forêt par chapitre ;

**CONSIDERANT** qu'avec l'instruction M57, l'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le plafond limitatif des virements de crédits possible entre chapitres est décidé, si l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à réaliser de tels virements, lors du vote du budget. La maquette du BP M57 prévoit d'ailleurs que ce plafond soit expressément précisé dans le document budgétaire : cette mention permet de formaliser la décision dans le cadre de l'adoption du BP.



Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sur la présentation du budget primitif 2024 du budget annexe forêt équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- **363 758.18 € en section de fonctionnement**
- **502 140.48 € en section d'investissement ;**
- Propose de fixer le plafond limitatif des virements de crédits entre chapitres à 5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 5 contre (MM. Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER et Mmes Sylvie CAILLAUX, Marie-Astrid ALLAIRE).

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe forêt selon les montants indiqués ci-dessous en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section Sens	Chapitre	RAR 2023	BP 2024 - Nouvelles propositions	TOTAL BP 2024
<b>F</b>	<b>DEPENSES</b>	- €	<b>363 758,18 €</b>	<b>363 758,18 €</b>
F	D 011- Charges générales	- €	199 500,00 €	199 500,00 €
F	D 012 - Charges de personnel	- €	68 000,00 €	68 000,00 €
F	D 023 - Virement section investissement	- €	44 258,18 €	44 258,18 €
F	D 042 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
F	D 65 - Autres charges de gestion courante	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>F</b>	<b>RECETTES</b>	- €	<b>363 758,18 €</b>	<b>363 758,18 €</b>
F	R 002 - Résultat fonctionnement reporté	- €	210 258,18 €	210 258,18 €
F	R 042 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
F	R 70 - Produits de services et domaines	- €	150 500,00 €	150 500,00 €



Section Sens	Chapitre	RAR 2023	BP 2024 - Nouvelles propositions	TOTAL BP 2024
I	<b>DEPENSES</b>	- €	<b>502 140,48 €</b>	<b>502 140,48 €</b>
I	D 040 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
I	D 20 - Immobilisations incorporelles	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
I	D 21 - Immobilisations corporelles	- €	454 140,48 €	454 140,48 €
I	D 23 - Immobilisations en cours	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
I	<b>RECETTES</b>	<b>30 673,00 €</b>	<b>471 467,48 €</b>	<b>502 140,48 €</b>
I	R 001 - Solde exécution section investissement	- €	177 209,30 €	177 209,30 €
I	R 021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	44 258,18 €	44 258,18 €
I	R 040 - Opérations d'ordre dde transfert entre sections	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
I	R 10 - Dotations, fonds divers	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
I	R 13 - Subventions d'investissement	30 673,00 €	- €	30 673,00 €

**Article 2 :** de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Vincent de Tyrosse et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**  
**Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

**Le/la secrétaire de séance,**

**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire,**  
**Pierre PECASTAINGS**



Transmise au contrôle de légalité le : 27/03/2024  
 Publiée le : 28/03/2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 040-214002966-20240325-DEL13\_240325-DE

